

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME QUATRIÈME

1885

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1885

Cela ne changerait rien à la question, mais je signale le fait sans pouvoir résoudre la question, pas plus que des historiens à qui j'ai posé le problème.

Passant ensuite à trouver l'époque de sa fabrication, nous ne pouvons l'avoir qu'approximativement. Cependant nous savons que Constantin, fils de Constance Chlore et d'Hélène naquit en 274 de notre ère, qu'il mourut en 337, à l'âge par conséquent de 63 ans.

Ce frein, selon toute probabilité, dut être fabriqué au moment où cet empereur entreprenant et guerrier était dans la force de l'âge, par exemple à 25 ans, vers 300 par conséquent.

Il aurait donc, d'après ces bases, près de 1700 ans.

OBSERVATION AU SUJET DE CERTAINS CHEVAUX POSSÉDANT DES RUDIMENTS DE CORNES

PAR M. LESBRE

M. Lesbre a observé six chevaux présentant des rudiments de cornes aux points homologues où elles se développent normalement chez les ruminants. Leur longueur était 3 ou 4 centimètres. A leur niveau il y avait une solution de continuité de la lame du frontal; l'orifice était comblé par du tissu cartilagineux. Ces chevaux n'offraient rien de particulier dans le système dentaire.

DISCUSSION

M. le docteur Lacassagne demande si cette production de tissu corné a été examinée au point de vue histologique. Il ajoute que l'existence anormale de cornes n'est pas un fait nouveau; des hommes ont présenté des cornes sur le front.

M. Lesbre répond que l'examen histologique de cette préminence sous-cutanée n'a pas été fait. La peau présentait en ce point son épaisseur normale.

M. le docteur Charvet demande s'il y avait des irrégularités dans les sabots de ces chevaux.

M. Lesbre répond qu'il n'a rien observé de semblable.

M. le docteur Charvet ajoute qu'il a eu l'occasion de voir un cheval vivant ayant le sabot déchiqueté et formant des griffes. Ce cheval possédait des rudiments de cornes.

M. Faure demande si M. Lesbre a observé que les deux protubérances fussent symétriques.

M. Lesbre répond affirmativement.

M. Mathis a observé cinq ou six chevaux portant des cornes symétriques, de même longueur et formant une saillie de 1 ou 2 centimètres. La peau qui les recouvrait lui a toujours paru saine. Il a étudié des productions cornées sur des chiens; ce tissu était comparable à la jeune corne du pied du cheval.

M. Lesbre promet de mettre une des pièces sous les yeux de la Société. L'âge de ces chevaux était variable; celui qui sera présenté avait six ans. Ces appendices ne sont pas de nature tégumentaire; ils proviennent du soulèvement de l'os frontal.

M. le docteur Debierre dit que l'ancêtre du cheval est l'Hipparion; celui-ci peut aller jusqu'aux Tapiridés, lesquels ne possédaient rien de comparable à ce qui vient d'être décrit pour le cheval. On ne peut donc faire intervenir l'atavisme. Une lésion osseuse primitive aurait pu donner une protubérance du frontal.

M. Mathis fait observer que chez les chevaux on constate souvent l'existence de tumeurs osseuses disposées symétriquement sur le tibia, le canon ou les phalanges. Les chevaux à cornes qu'il a examinés n'avaient pas de tumeur osseuse aux jambes.

M. Faure affirme qu'il n'est pas possible de trouver de trace héréditaire pour le fait en question. Les rhinocéros ont des cornes médianes. Il n'est pas croyable qu'elles aient de l'analogie avec celles que le cheval présente accidentellement. Ce n'est pas un organe qui reparaitrait par atavisme. Un doigt supplémentaire chez un cheval s'expliquerait. Il est d'ailleurs dangereux de voir l'atavisme dans tous les faits tératologiques.

M. le docteur Lacassagne insiste sur la nécessité qu'il y a de faire l'histologie de la protubérance.

M. le docteur Lortet parle de la découverte qui vient d'être faite dans le tertiaire des Indes, d'un bœuf portant sur la région nasale une corne comme les rhinocéros.

DISCUSSION SUR L'INTELLIGENCE DES ANIMAUX

M. Faure, revenant sur la question de l'intelligence des animaux, exprime le désir que chacun recueille des observations pouvant contribuer à établir la part exacte qui revient à l'intelligence et celle qui revient à l'instinct. L'instinct a quelque chose de fatal; les faits qu'il produit peuvent être attribués à l'hérédité. Mais d'autres faits très nombreux prouvent qu'il y a chez les animaux quelque chose de supérieur à l'instinct et qu'on ne peut mettre que sur le compte de l'intelligence.

Sur les cordons littoraux de la Méditerranée se montrent des Scarabées qui ont la singulière habitude de rouler des boules qu'ils ont faites avec des matières fécales, surtout humaines. Ces boules ont le volume d'une grosse bille. L'insecte marche à reculons avec les quatre pattes antérieures et avec les deux autres roule la boule. Dans cette manœuvre on lui voit exécuter des actes véritablement intellectuels et dépassant l'instinct. La boule dont la grosseur augmente en roulant, devient à un moment donné trop lourde. L'effort d'un seul animal est alors insuffisant, à plus forte raison si une butte de sable se rencontre sur son chemin. L'animal redouble ses efforts, mais en vain; il se repose, reprend sa tâche, arrive à moitié du talus, s'arrête, mais la boule roule en bas. Il recommence, plusieurs fois même, mais en vain; enfin, reconnaissant l'inutilité de ses efforts, il s'envole. Au bout de quelque temps deux insectes arrivent. L'un d'eux est celui qui, il y a un moment, abandonnait sa boule; il est facile à reconnaître grâce à la marque qu'on a eu soin de tracer sur ses élytres. Les deux insectes unissant leurs efforts,